

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022

**HONORAIRES DE TRANSACTIONS :** *à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévu au mandat, calculés sur le prix de vente TTC*

- ☞ 5% sur le prix de vente supérieur à 200 001 €
- ☞ 6% sur le prix de vente entre à 150 001€ et 200 000 €
- ☞ 7% sur le prix de vente compris entre 100 001€ et 150 000€
- ☞ 8% sur le prix de vente compris entre 50 001€ et 100 000€
- ☞ 10% sur le prix de vente compris entre 10 001 € et 50 000€
- ☞ 1000 € forfaitaire sur le prix de vente inférieur ou égal à 10 000 €

**ESTIMATION / AVIS DE VALEUR :**

- ☞ Forfait : 200€

**HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE :**

- ☞ 8% HT, soit 9.60 % TTC du loyer hors charges
- ☞ Assurance GLI : 2.20% du quittancement total (1.80% + 0.40% Frais adm. de gestion)

**HONORAIRES DE LOCATIONS :** *à la charge du preneur et à la charge du bailleur*

	Charge bailleur	Charge preneur
visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail	8 € / m <sup>2</sup> ≤ 50 m <sup>2</sup> 7 € / m <sup>2</sup> > 50m <sup>2</sup> ≤ 70 m <sup>2</sup> 6 € / m <sup>2</sup> > 70 m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup> ≤ 50 m <sup>2</sup> 7 € / m <sup>2</sup> > 50m <sup>2</sup> ≤ 70 m <sup>2</sup> 6 € / m <sup>2</sup> > 70 m <sup>2</sup>
état des lieux d'entrée	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>
Entremise et négociation	Offerts	Non concerné

➔ Ces honoraires sont plafonnés à un mois de loyer hors charges

**Honoraires stationnement et locaux d'activités :**

- ☞ 1 mois hors charges à la charge du preneur
- ☞ 1 mois hors charges à la charge du bailleur

Agence du Midi - Boulevard de la Libération – 30000 - NIMES  
M. Yves VILHET, M. Lucien VILHET et M. Dorian VILHET, cogérants, titulaires des cartes professionnelles n°CPI300220180003219, délivrée le 26/06/2021 par la CCI du GARD, portant la mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce » et « Gestion Immobilière », garanti(e) par GALIAN sous le n° 4111, pour un montant de 120 000 € en transaction et 400 000 € en gestion, titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20 juillet 1972) n° 812 007H ouvert auprès du LCL NIMES.

**AUCUN HONORAIRE, AUCUN FRAIS, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, N'EST DU, AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT.**